

Communications et inforoutes

Programme de soutien aux radios autochtones (PARA) 2002-2003

(See English version : [Native Radio Support Program](#))

Mise à jour : mai 2002

Présentation du programme

Ce programme vise, par l'octroi de subventions, à soutenir les radios autochtones locales, premier service local d'information et de communication.

Une radio autochtone locale est une organisation sans but lucratif, structurée par un conseil d'administration formé par la communauté, et dont la programmation, diffusée dans la langue autochtone ou la langue comprise par la communauté, reflète les besoins et les préférences de la population.

On entend, par premier service local d'information et de communication, le fait pour une radio autochtone d'offrir à la communauté un service que cette population ne pourrait pas obtenir autrement par le système public ou privé de radiodiffusion, à cause de la spécificité culturelle de la communauté autochtone. Ce service local est constitué d'un noyau d'émissions informatives et culturelles, diffusées dans la langue locale, et portant sur l'ensemble des événements et des préoccupations qui constituent la vie de la communauté.

Objectifs

Le programme comporte, pour l'année 2002-2003, trois objectifs :

- consolider l'organisation et le fonctionnement des radios locales, premier service local d'information et de communication. À cet égard, le programme veut aider les radios à bien structurer leur organisation, à renforcer la compétence de l'équipe de production, et à rendre les infrastructures plus fonctionnelles;
- inciter les radios à entretenir entre elles des échanges de programmes et d'expertise;
- favoriser l'usage des langues des communautés autochtones, créant ainsi un environnement propice à l'épanouissement culturel des collectivités.

Clientèle visée

Sont admissibles au programme les radios autochtones locales ou leurs mandataires (Conseils de bande, Corporations municipales), et les sociétés autochtones de communication oeuvrant au niveau de l'ensemble des radios locales d'une nation. Les radios doivent être en ondes depuis au moins un an. Une seule radio par localité peut bénéficier d'une subvention.

Les radios locales voulant se qualifier pour une subvention doivent produire et s'engager à produire au moins 12 heures par semaine d'émissions d'information locale et d'émissions culturelles

Normes d'allocation

L'aide que le ministère apporte est de deux types, soit :

- l'aide au fonctionnement, réservée aux radios locales;
- l'aide à des projets spécifiques, réservée aux sociétés de communication.

Modalités d'allocation et de contrôle

- L'aide au fonctionnement :
 - une subvention d'un montant maximal de 10 000 \$ (Tableau 1) est accordée aux stations de radio dont le budget annuel, sans la contribution du ministère, est de moins de 70 000 \$;
 - un montant de 2 000 \$ est soustrait à la subvention mentionnée ci-haut pour chaque tranche de 5 000 \$ s'ajoutant au budget de départ (70 000 \$).

La subvention de fonctionnement ne devra toutefois pas dépasser 50 % du budget de fonctionnement régulier de la radio.

Une station de radio dont le budget dépasse 90 000 \$, sans la contribution du ministère n'est pas admissible à l'aide au fonctionnement.

TABLEAU 1	
Calcul du montant maximal de la subvention de fonctionnement	
Budget annuel	Montant de la subvention
Moins de 70 000 \$	10 000 \$
Entre 71 000 et 75 000 \$	8 000 \$
Entre 76 000 et 80 000 \$	6 000 \$
Entre 81 000 et 85 000 \$	4 000 \$
Entre 86 000 et 90 000 \$	2 000 \$

- L'aide aux projets spécifiques :

L'aide aux projets spécifiques s'adresse aux sociétés de communication. Ces dernières doivent soumettre une demande afin d'aider les radios locales à mieux s'organiser, à bénéficier d'une formation adéquate, à améliorer leur financement, à échanger des programmes entre elles, à partager ou acquérir de nouveaux savoir-faire (entre autres par des activités liées aux nouvelles technologies de l'information), à se conformer à la réglementation canadienne en matière de radiodiffusion et aux législations québécoises.

Le montant de la subvention pour un projet spécifique est fonction du solde disponible au budget du PARA après l'attribution des subventions de fonctionnement, ainsi que de la nature et de la quantité des demandes soumises. L'aide financière pour un projet spécifique peut atteindre 50 000 \$ par projet sans excéder 75 % du coût global.

Acheminement des demandes et formulaires

Toutes les demandes doivent être présentées au moyen des formulaires prévus à cet effet et être adressées à la [direction régionale du ministère de la Culture et des Communications](#) concernée.

Formulaires

Titre des formulaires	Format PDF
Demande pour les stations de radios	para_radio.pdf 134 ko
Demande pour les sociétés de communication	para_soc_communication.pdf 91 ko
Rapport d'utilisation de la subvention 2001-2002	para_utilisation_subv.pdf 85 ko
Télécharger la version Acrobat Reader 4.0 et plus pour le format PDF. Formulaire électronique : remplir à l'écran, imprimer, signer et poster.	

Date limite d'inscription des demandes

La date limite pour la réception des demandes est le **12 juin 2002**.



Liste des adresses des directions régionales du Ministère

Direction du Bas-Saint-Laurent (01)

337, rue Moreault, r.c. bureau 12
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3650
Télécopieur : (418) 727-3824
drbsl@mcc.gouv.qc.ca
Madame Michèle Grenier, directrice

Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)

202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 6R8
Téléphone : (418) 698-3500
Télécopieur : (418) 698-3522
drslstj@mcc.gouv.qc.ca
Monsieur Michel Bonneau, directeur

Direction de la Capitale-Nationale(03)

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
dcn@mcc.gouv.qc.ca
Madame Georgianne Gagnon, directrice

Direction de Chaudière-Appalaches (12)

6210, rue Saint-Laurent
Lévis (Québec) G6V 3P4
Téléphone : (418) 838-9886
Télécopieur : (418) 838-1485
drca@mcc.gouv.qc.ca
Monsieur Claude Roy, directeur

Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec

(04/17)

100, rue Laviolette, 3e étage

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : (819) 371-6001

Télécopieur : (819) 371-6984

drmcq@mcc.gouv.qc.ca

Madame Marie-Josée Champagne, directrice

Direction de la Côte-Nord (09)

625, boul. Laflèche, bur. 1.806

Baie-Comeau - Secteur Mingan (Québec) G5C 1C5

Téléphone : (418) 295-4979

Télécopieur : (418) 295-4070

drcn@mcc.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Bissonnette, directeur

Direction de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)

146, avenue de Grand-Pré

Case postale 370

Bonaventure (Québec) G0C 1E0

Téléphone : (418) 534-4431

Télécopieur : (418) 534-4564

drgim@mcc.gouv.qc.ca

Madame Hélène Latérière, directrice par intérim

Direction de l'Estrie (05)

740, rue Galt Ouest, r.-de-c. bureau 10

Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3

Téléphone : (819) 820-3007

Télécopieur : (819) 820-3930

dre@mcc.gouv.qc.ca

Madame Diane Pelletier, directrice

Direction de Montréal (06)

480, boul. Saint-Laurent, 6e étage

Montréal (Québec) H2Y 3Y7

Téléphone : (514) 873-2255

Télécopieur : (514) 864-2448

dm@mcc.gouv.qc.ca

Madame Monique Barriault, directrice

Direction de l'Outaouais (07)

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4e étage, bureau 4.140

Hull (Québec) J8X 4C2

Téléphone : (819) 772-3002

Télécopieur : (819) 772-3950

dro@mcc.gouv.qc.ca

Monsieur Éric Soucy, directeur

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (08/10)

19, rue Perreault Ouest, bureau 450

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6N5

Téléphone : (819) 763-3517

Télécopieur : (819) 763-3382

dratnq@mcc.gouv.qc.ca

Madame Monik Duhaime, directrice

Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides (13/14/15)

300, rue Sicard

Sainte-Thérèse(Québec) J7E 3X5

Téléphone : (450) 430-3737

Télécopieur : (450) 430-2475

drlll@mcc.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-Guy Prince, directeur

Direction de la Montérégie (16)

2, boulevard Desaulniers, bureau 500

Saint-Lambert (Québec) J4P 1L2

Téléphone : (450) 671-1231

Télécopieur : (450) 671-3884

drmonter@mcc.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Aubry, directeur



Document sécurisé incorporé

Le fichier *file:///G:/2002/2860631/2002-2003/para_radio.pdf* est un document sécurisé incorporé dans le présent document. Cliquez deux fois sur le bouton pour l'afficher.



Document sécurisé incorporé

Le fichier *file:///G:/2002/2860631/2002-2003/para_soc_communication.pdf* est un document sécurisé incorporé dans le présent document. Cliquez deux fois sur le bouton pour l'afficher.



Document sécurisé incorporé

Le fichier *file:///G:/2002/2860631/2002-2003/para_utilisation_subv.pdf* est un document sécurisé incorporé dans le présent document. Cliquez deux fois sur le bouton pour l'afficher.

